Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Berne, 12 février 2025

Résultats de la procédure de consultation

concernant la modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre (introduction d'une compétence dérogatoire pour le Conseil fédéral)

BK-D-BF8A3401/753

1 Contexte

Le 15 mai 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'ouvrir la procédure de consultation portant sur le projet de modification de la loi fédérale du 13 décembre 1996 sur le matériel de guerre (LFMG)[1] proposée par la motion 23.3585 de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États (CPS-E). La consultation s'est terminée le 4 septembre 2024.

Le projet de modification vise à introduire un nouvel article 22*b* octroyant au Conseil fédéral une compétence dérogatoire lui permettant de s'écarter des critères d'autorisation pour les affaires avec l'étranger lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et que la sauvegarde des intérêts du pays en matière de politique extérieure ou de politique de sécurité l'exige. Il revient ainsi de façon identique sur la proposition initiale faite en mars 2021 par le Conseil fédéral dans son contre-projet indirect à l'initiative populaire « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile » (initiative correctrice)[2], mais qui n'avait alors pas trouvé de majorité au Parlement.

L'objectif visé par l'introduction d'une compétence dérogatoire dans la LFMG est d'octroyer au Conseil fédéral une marge de manœuvre qui lui permettrait d'adapter la politique en matière d'exportation de matériel de guerre à l'évolution du contexte de la politique extérieure et de la politique de sécurité. Cette compétence permettrait également de garantir le maintien en Suisse d'une capacité industrielle adaptée aux besoins de sa défense.

Le Conseil fédéral resterait tenu de respecter les principes de politique étrangère et les obligations internationales de la Suisse. Ces obligations incluent notamment le traité sur le commerce des armes, le droit de la neutralité, le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Par ailleurs, le Conseil fédéral ne pourrait déroger aux critères d'autorisation que pour une période limitée et l'implication du Parlement en cas d'application de la compétence dérogatoire est réglée dans la disposition proposée.

2 Résumé des résultats de la consultation

Les cantons, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faîtières nationales de l'économie, et 26 autres milieux intéressés ont été directement contactés lors de la consultation. Au total, 71 autorités et organisations intéressées ont été consultées (voir annexe). À l'expiration du délai de la consultation, le DEFR avait reçu **50** avis d'autorités et d'organisations. Alors que la grande majorité des cantons soutient l'introduction d'une compétence dérogatoire dans la LFMG, les partis politiques sont divisés sur la question. Les associations économiques et les organisations traitant des questions de politique de sécurité en faveur d'une industrie de l'armement forte sont favorables au projet, bien que la moitié d'entre elles estime que la modification proposée ne va pas assez loin. Quant à elles, l'Union syndicale suisse (USS) et les organisations de la société civile, dont une grande partie était membres de la *Coalition contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile* (ci-après « coalition ») à l'origine de l'initiative correctrice, sont toutes opposées à la modification proposée. La majorité d'entre elles est par ailleurs opposée à tout assouplissement de la législation sur le matériel de guerre.

[1] RS **514.51**

[2] FF **2021** 623

3 Vue d'ensemble

L'évaluation des **50** prises de position est résumée dans le tableau ci-dessous. Les prises de position y sont classées suivant les considérations suivantes :

- **Approbation** : le projet est soutenu sans réserve.
- **Réserves** : le projet est salué sur le principe, mais des modifications sont souhaitées.
- **Rejet** : le projet est rejeté.

Catégorie	Approbations	Réserves	Rejets	Total
Cantons & Conférences cantonales	AG, AI, AR, FR, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, TG, UR, VS, ZG, CG-MPS (20)	BL (1)	GE, VD (2)	**23**
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	PLR, UDC (2)	Le Centre (1)	PEV, PS, Les Vert-e-s (3)	**6**
Groupes d'intérêts	CHANCE SUISSE, economiesuisse, SSO, Swiss Textiles, USAM (5)	Cercle de travail sécurité et économie, GMDSI, GRPM, Swiss ASD, Swissmem (5)	Caritas, CSP, Croix-Rouge, Femmes pour la Paix Suisse, PWAG, FRIEDA, GSsA, Helvetas, Politbeobachter, PSR/IPPNW, USS (11)	**21**
Total	**27**	**7**	**16**	**50**

4 Résultat de la consultation auprès des cantons

Les cantons d'**Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures**, **Argovie**, **Fribourg**, **Glaris**, **Grisons**, **Neuchâtel**, **Nidwald**, **Obwald**, **Saint-Gall**, **Schaffhouse**, **Soleure**, **Schwyz**, **Tessin**, **Thurgovie**, **Uri**, **Valais** et **Zoug**, ainsi que la **Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers** (**CG-MPS**) soutiennent le projet de modification de la LFMG mis en consultation. Les deux principaux arguments avancés sont, d'une part, la nécessité d'accorder une marge de manœuvre suffisante au Conseil fédéral pour sauvegarder les intérêts du pays en matière de politique extérieure ou de politique de sécurité en cas de circonstances exceptionnelles et, d'autre part, le maintien en Suisse d'une capacité industrielle adaptée aux besoins de sa défense. Sur ce dernier point, les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Glaris et de Nidwald, ainsi que la CG-MPS, recommandent en plus au Conseil fédéral de présenter d'ici mi-2025 un rapport sur la promotion et le développement de l'industrie suisse de l'armement. Ce rapport devrait montrer comment la Confédération entend concrètement promouvoir l'industrie nationale de l'armement d'ici 2035. La fabrication de munitions de calibres très divers doit

être prise en compte, tout comme le développement de drones pour combattre un adversaire mécanisé, la décentralisation de la production, ainsi que d'autres thématiques d'intérêt.

Le canton de **Lucerne** n'a pas d'objection au projet ni de commentaire.

Le canton de **Bâle-Campagne** est favorable au projet, mais suggère toutefois que la notion de « circonstances extraordinaires » soit mieux précisée en raison de sa terminologie trop vague, ce qui entraînerait de grandes incertitudes quant à une application possible de la compétence dérogatoire à l'avenir. Il recommande également de préciser clairement dans la loi cette compétence ne puisse pas être invoquée pour autoriser des exportations vers des pays violant les droits humains, ou dans lesquels il existe un fort risque que le matériel de guerre à exporter soit utilisé contre la population civile ou soit transmis à un destinataire final non-souhaité. Il recommande enfin de réduire la durée de validité d'une éventuelle ordonnance à deux ans au maximum, au lieu des quatre ans prévus par la nouvelle disposition.

Le canton de **Genève** ne soutient pas l'introduction d'une compétence dérogatoire dans la LFMG en raison de son statut d'hôte de la Genève internationale et son attachement à la longue tradition de la neutralité suisse. Le canton de **Vaud** n'y est pas favorable non plus, jugeant que la proposition intervient peu de temps après l'adoption du contre-projet à l'initiative correctrice par les chambres fédérales en 2021.

La **Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse** (**CCPCS**) renonce à prendre position, tout comme la **Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police** (**CCDJP**), cette dernière laissant le soin aux cantons de se prononcer individuellement.

5 Résultat de la consultation auprès des partis politiques

Le **Parti Libéral-Radical** (**PLR**) soutient la modification de la LFMG, justifiée par l'évolution de la situation géopolitique mondiale dans laquelle le Conseil fédéral se doit de disposer d'un outil approprié lorsque l'intérêt national est en jeu. Le PLR estime par ailleurs que la modification proposée permettrait de maintenir en Suisse une capacité industrielle adaptée aux besoins de sa défense, ainsi que des emplois dans des domaines de haute technologie.

L'**Union Démocratique du Centre** (**UDC**) estime l'introduction de la compétence dérogatoire comme un pas important vers le renforcement de la politique nationale d'armement, en particulier dans le cadre de sa neutralité armée et de son indépendance vis-à-vis de l'étranger, et souhaiterait même davantage de mesures pour garantir la pérennité de l'industrie de l'armement.

Le **Centre** soutient le projet de modification proposée car, d'une part, il octroie une flexibilité au Conseil fédéral dont il ne dispose actuellement pas pour réagir à des situations exceptionnelles dans un contexte d'instabilité internationale qui change rapidement et, d'autre part, car le champ d'application est limité. En revanche, le parti exige du Conseil fédéral que la compétence dérogatoire ne soit utilisée qu'en faveur des pays démocratiques respectant l'Etat de Droit, avec un maximum de retenue, et que des justifications transparentes et rigoureuses soient immédiatement présentées dans sa démarche.

Le **Parti évangélique suisse (PEV)**, le **Parti Socialiste Suisse (PS)** et les **Vert-e-s**, tous trois membres de la coalition, rejettent fermement la modification de la LFMG pour les raisons suivantes :

- la non-inclusion de la compétence dérogatoire proposée par le Conseil fédéral dans le contre-projet à l'initiative correctrice était une condition impérative de son retrait ;

- les conditions d'application de la compétence dérogatoire sont très vagues, octroyant un chèque en blanc au Conseil fédéral pour contourner les dispositions en matière d'exportation de la LFMG et sapant ainsi la démocratisation des critères d'autorisation qui a été obtenue en inscrivant ceux-ci dans la loi avec la mise en œuvre de l'initiative correctrice ;
- ils estiment que la modification proposée est avant tout motivée par des arguments économiques au profit de l'industrie de l'armement.

6 Résultat de la consultation auprès des groupes d'intérêts

Les associations économiques et les organisations traitant de questions de sécurité en faveur d'une industrie de l'armement forte sont favorables au projet de modification la LFMG proposé. Le **Cercle de travail pour les questions de sécurité** (**CHANCE SUISSE**), **economiesuisse**, la **Société Suisse des Officiers** (**SSO**), **Swiss Textiles** et l'**Union suisse des arts et métiers** (**USAM**) soutiennent le projet de modification de la LFMG, notamment en raison de :

- la flexibilité qu'offre la compétence dérogatoire au Conseil fédéral pour préserver les intérêts du pays en matière de politique extérieure et de sécurité, et s'adapter à l'évolution toujours plus rapide du contexte sécuritaire et géopolitique, ce dernier étant fondamentalement différent de celui qui prévalait lorsque le contre-projet à l'initiative correctrice a été traitée ;
- l'importance de pouvoir maintenir l'intégration de l'industrie suisse de l'armement dans les chaînes internationales de création de valeur en cas de circonstances exceptionnelles, notamment dans le cadre des affaires compensatoires liées à des acquisitions de l'armée suisse ;
- le maintien en Suisse d'une capacité industrielle adaptée aux besoins de sa défense et des places de travail hautement qualifiées dans des domaines technologiques de pointe, favorisant l'innovation ;
- la nécessité de maintenir les marchés d'exportation ouverts en cas de circonstances exceptionnelles, la demande nationale étant trop faible pour le maintien d'une industrie suisse de la défense.

Le **Cercle de travail sécurité et économie**, le **Groupe pour le matériel de défense et de sécurité de suisse italienne** (**GMDSI**), le **Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité** (**GRPM**), **Swiss ASD** ainsi que **Swissmem** soutiennent le projet pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus, mais estiment qu'il ne va pas assez loin. Ces organisations proposent ainsi trois variantes, par ordre de priorité décroissant :

- La première suggère la suppression de l'art. 22a, al. 2, let. a, LFMG, estimant que la combinaison du droit de la neutralité, des sanctions, des régimes internationaux de contrôle à l'exportation et des prescriptions de l'art. 22a, al. 2, let. b est suffisamment complète pour empêcher la livraison d'armes suisses dans des pays non souhaités, rendant ainsi inutile l'introduction de l'article 22b proposé par la motion 23.3585 ;
- La deuxième propose l'adaptation de l'art. 22 de manière à ce que l'art. 22a, al. 2, let. a ne s'applique pas aux pays figurant à l'annexe 2 de l'Ordonnance sur le matériel de guerre (OMG), mais que le Conseil fédéral puisse néanmoins l'appliquer afin de préserver les intérêts de la politique étrangère ou de sécurité du pays, par analogie avec le nouvel art. 22b, al. 1, let. b ;

- La troisième consiste à soutenir la proposition de modification de la LFMG telle que proposée par la motion 23.3585, si aucune mesure plus importante n'est envisageable.

Les organisations de la société civile, dont une grande partie a été membre de la coalition, rejettent catégoriquement l'introduction d'une compétence dérogatoire dans la LFMG. L'**Association des observateurs politiques** (**politbeobachter**), **Caritas**, le **Conseil suisse pour la paix** (**CSP**), la **Croix-Rouge**, **Femmes pour la Paix Suisse**, **Femmes de Paix autour du monde** (**PWAG**), le **Groupe pour une suisse sans armée** (**GSsA**), **Helvetas**, **Médecins pour une responsabilité sociale/pour la prévention de la guerre nucléaire** (**PSR/IPPNW**) et l'**Organisation féministe pour la paix** (**FRIEDA**) rejettent la modification de la LFMG telle que proposée par la motion 23.3585. Les arguments avancés concernent notamment :

- la non-inclusion de la compétence dérogatoire proposée par le Conseil fédéral dans le contre-projet à l'initiative correctrice était une condition impérative de son retrait ;
- l'opposition fondamentale à tout assouplissement des conditions d'exportation de matériel de guerre ;
- le manque de critères clairs pour déterminer quand la dérogation peut être appliquée ou non, laissant une trop grande marge d'interprétation au Conseil fédéral et sapant ainsi la démocratisation des critères d'autorisation qui a été obtenue en inscrivant ceux-ci dans la loi avec la mise en œuvre de l'initiative correctrice ;
- le risque d'assouplissement des critères d'exportation pour des considérations purement économiques de l'industrie suisse de l'armement, au détriment de considérations liées aux droits de l'homme et à la dignité humaine ;
- l'absence de garantie suffisante pour empêcher les violations du droit international humanitaire ;
- une compétence dérogatoire serait en porte-à-faux avec la tradition humanitaire de la Suisse, qui plus est Etat dépositaire des Conventions de Genève.

Dans sa prise de position, le GSsA annonce qu'il lancera un référendum si le projet d'introduire une compétence dérogatoire dans la LFMG est accepté par le Parlement.

Enfin, même si elle reconnaît que, pour certains secteurs de l'industrie de l'armement, l'impossibilité de poursuivre des relations commerciales existantes en raison de nouveaux conflits peut être un obstacle aux affaires, ce qui pourrait également être préjudiciable pour les emplois des secteurs concernés, l'**Union Syndicale Suisse** (**USS**) rejette la modification proposée de la LFMG. Le syndicat estime qu'il n'y a pas d'urgence à introduire une telle compétence dérogatoire puisque la grande partie des exportations de matériel de guerre est destinée à des pays occidentaux démocratiques qui, dans un passé récent, sont rarement entrés dans de nouveaux conflits. En lieu et place d'un nouvel article 22b formulé de manière trop vague, l'USS est d'avis qu'il conviendrait d'adopter une réglementation légale précisant quand et à quelles conditions du matériel de guerre peut encore être livré à un État partenaire si celui-ci entre en conflit.

Annexe : Liste des destinataires consultés

Cantons

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10 Postfach 8090 Zürich staatskanzlei@sk.zh.ch
Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 3000 Bern 8 info@sta.be.ch
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern staatskanzlei@lu.ch
Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1 6460 Altdorf ds.la@ur.ch
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude Bahnhofstrasse 9 Postfach 1260 6431 Schwyz stk@sz.ch
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6061 Sarnen staatskanzlei@ow.ch
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 Postfach 1246 6371 Stans staatskanzlei@nw.ch
Staatskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus staatskanzlei@gl.ch
Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2 Regierungsgebäude am Postplatz 6300 Zug info@zg.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg chancellerie@fr.ch
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus Barfüssergasse 24 4509 Solothurn kanzlei@sk.so.ch
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 4001 Basel staatskanzlei@bs.ch
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Regierungsgebäude Rathausstrasse 2 4410 Liestal landeskanzlei@bl.ch
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen staatskanzlei@ktsh.ch

Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude 9102 Herisau Kantonskanzlei@ar.ch
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell info@rk.ai.ch
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen info.sk@sg.ch
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur info@gr.ch
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau staatskanzlei@ag.ch
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude Zürcherstrasse 188 8510 Frauenfeld staatskanzlei@tg.ch
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Piazza Governo 6 6501 Bellinzona can-scds@ti.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Place du Château 4 1014 Lausanne info.chancellerie@vd.ch
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Planta 3 1950 Sion Chancellerie@admin.vs.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Le Château Rue de la Collégiale 12 2000 Neuchâtel Secretariat.chancellerie@ne.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 service-adm.ce@etat.ge.ch
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital 2800 Delémont chancellerie@jura.ch
Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Conferenza dei Governi cantonali (CdC)	Sekretariat Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern mail@kdk.ch

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Die Mitte Le Centre Alleanza del Centro	Generalsekretariat Seilerstrasse 8a Postfach 3001 Bern info@die-mitte.ch
Eidgenössisch-Demokratische Union EDU Union Démocratique Fédérale UDF Unione Democratica Federale UDF	Postfach 3602 Thun info@edu-schweiz.ch
Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV	Nägeligasse 9 Postfach 3001 Bern vernehmlassungen@evppev.ch
FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR.I Liberali Radicali	Generalsekretariat Neuengasse 20 Postfach 3001 Bern info@fdp.ch
GRÜNE Schweiz Les VERT-E-S suisses I VERDI svizzera	Waisenhausplatz 21 3011 Bern gruene@gruene.ch
Grünliberale Partei Schweiz glp Parti vert'libéral Suisse pvl Partito verde liberale svizzero pvl	Monbijoustrasse 30 3011 Bern schweiz@grunliberale.ch
Lega dei Ticinesi (Lega)	Via Monte Boglia 3 Case postale 4562 6904 Lugano lorenzo.quadri@mattino.ch
Mouvement Citoyens Genevois MCG	Rue Camille-Martin 18 1203 Genève info@mcge.ch
Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC	Generalsekretariat Postfach 8252 3001 Bern gs@svp.ch
Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS	Zentralsekretariat Theaterplatz 4 Postfach 3001 Bern franziska.tlach@spschweiz.ch

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Schweizerischer Gemeindeverband Association des Communes Suisses Associazione dei Comuni Svizzeri	Holzikofenweg 8 Postfach 3001 Bern verband@chgemeinden.ch
Schweizerischer Städteverband Union des villes suisses Unione delle città svizzere	Monbijoustrasse 8 Postfach 3001 Bern info@staedteverband.ch
Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete Groupement suisse pour les régions de montagne Gruppo svizzero per le regioni di montagna	Seilerstrasse 4 Postfach 3001 Bern info@sab.ch

Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich info@economiesuisse.ch; bern@economiesuisse.ch; luc.schnurrenberger@economiesuisse.ch
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Schwarztorstrasse 26 Postfach 3001 Bern info@sgv-usam.ch
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich verband@arbeitgeber.ch
Schweiz. Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	Laurstrasse 10 5201 Brugg info@sbv-usp.ch
Schweizerische Bankiervereinigung (SBVg) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASdB) Swiss Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel office@sba.ch
Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	Monbijoustrasse 61 Postfach 3000 Bern 23 info@sgb.ch
Kaufmännischer Verband Schweiz Société suisse des employés de commerce Società svizzera degli impiegati di commercio	Hans-Huber-Strasse 4 Postfach 1853 8027 Zürich politik@kfmv.ch
Travail.Suisse	Hopfenweg 21 Postfach 5775 3001 Bern info@travailsuisse.ch

Autres milieux intéressés

Allianz gegen Waffenexporte in Bürgerkriegsländer Coalition contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile	Postfach 1515 8031 Zürich info@korrektur-initiative.ch
Alliance Sud	Monbijoustrasse 31 Postfach CH-3001 Bern mail@alliancesud.ch
Amnesty International Schweiz Amnesty International Suisse Amnesty International Svizzera	Speichergasse 33 3001 Bern info@amnesty.ch
Arbeitskreis Sicherheit und Wehrtechnik (ASUW) Cercle de travail Sécurité et techniques de défense (cstd)	Postfach 2407 8021 Zürich 1 mail@asuw.ch
Association des Fabricants de Décolletages et de Taillages AFDT	Case Postale 63 2013 Colombier info@afdt.ch
Association for Swiss Industry Participation in Security & Defense Procurement Programs (ASIPRO)	F. Fischer AG Treuhandgesellschaft Steinbärenstrasse 2 6234 Triengen info@f-fischerag.ch
Associazione industrie ticinesi (aiti)	Corso Elvezia 16 Casella postale 5130 CH-6901 Lugano info@aiti.ch
Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (GRPM)	Rue des Voignous 9 2800 Delémont JU info@grpm.ch
Gruppe für eine Schweiz ohne Armee GSoA Groupe pour une suisse sans armée – GSsA	Postfach 1164 CH – 8031 Zürich gsoa@gsoa.ch
Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren (KKJPD) Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantonali di giustizia e polizia (CDDGP)	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern info@ccdip.ch
Konferenz Kantonaler Volkswirtschaftsdirektoren Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie publique Conferenza dei Direttori Cantonali dell'Economia Pubblica	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern info@vdk.ch
Konferenz der kantonalen Polizeikommandanten (KKPKS) Conférence des Commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) Conferenza dei Comandanti delle polizie cantonali (CCPCS)	Generalsekretariat Speichergasse 6 3011 Bern media@ccpcs.ch
proTELL Gesellschaft für ein freiheitliches Waffenrecht proTELL Société pour un droit libéral sur les armes proTELL Società per un diritto liberale sulle armi	Sekretariat proTELL Kramgasse 58 Postfach 522 3000 Bern sekretariat@protell.ch

Association Suisse des Armuriers et Négociants d'Armes	Kirchbergstrasse 186 A CH-3400 Burgdorf info@sbv-asa.ch
SGA - Schweizerische Gesellschaft für Automatik Association Suisse pour l'Automatique	Sekretariat Irène Hefti HSR Hochschule für Technik Rapperswil Oberseestrasse 10 8640 Rapperswil sekretariat@sga-asspa.ch
SMZ - Schweiz. Fachverband metallverarbeitender Zulieferer SIM – Association suisse des sous-traitants de l'industrie métallurgique	Grabackerstrasse 6 Postfach 4502 Solothurn info@smz-net.ch
Schweizerische Offiziergesellschaft Société Suisse des Officiers Società Svizzera degli Ufficiali	Generalsekretariat SOG Kapellenstrasse 14 Postfach 3001 Bern office@sog.ch
Schweizerische Vereinigung für Sensortechnik (SVS) Association Suisse de Technologie des Capteurs (ASTC)	Ruelle DuPeyrou 4 2001 Neuchâtel Schweiz info@sensors.ch
SEMA - Schweiz. Verband der Elektromaschinenbaufirmen UCME - Union Suisse des entreprises de construction de machines électriques	SEMA Sekretariat Kohlhüttenstrasse 3 6440 Brunnen SZ sekretariat@sema-verband.ch
Swiss Engineering STV	Weinbergstrasse 41 8006 Zürich info@swissengineering.ch
Swissmechanic	Felsenstrasse 6 8570 Weinfelden info@swissmechanic.ch
Swiss Precision - Schweiz. Verband der Drehteile-Industrie (SDI) Association suisse du décolletage	Grabackerstrasse 6 Postfach 4502 Solothurn info@swiss-precision.ch
Swiss Technology Network	Industriestrasse 4a 8604 Volketswil info@swisst.net
L'Association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (SWISSMEM)	Pfingstweidstrasse 102 8005 Zürich info@swissmem.ch
UNIA – Die Gewerkschaft UNIA – Le Syndicat UNIA – Il Sindacato	Weltpoststrasse 20, Postfach 272 3000 Bern 15 info@unia.ch
Verband Schweizerischer Polizei-Beamter VSPB Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP Federazione Svizzera dei Funzionari di Polizia FSFP	Verbandssekretariat Villenstrasse 2 6005 Luzern mail@vspb.org